

Le Maire,

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur le tableau des effectifs recensant les emplois ouverts et pourvus au titre de l'année 2009.

Le tableau des effectifs, présenté en annexe, prévoit de laisser ouverts des emplois dans le cadre de l'amélioration des services publics concernés, afin de procéder à la nomination éventuelle d'agents aptes à accéder à un grade supérieur. Ceci entre dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs et de la réponse aux besoins éventuels de la commune.

Il est ainsi proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe titulaire

Afin de procéder à un toilettage du tableau des effectifs comprenant un très grand nombre de postes vacants, il a été proposé au Comité technique paritaire en sa séance du 05 décembre 2008 d'émettre un avis favorable à la suppression des postes vacants suivants pour une meilleure lisibilité des effectifs :

Adjoint technique de 2^{ème} classe : 61 postes ouverts – 38 pourvus – 23 vacants soit une proposition de 15 postes à supprimer

ATSEM de 2^{ème} classe : 12 postes ouverts – 06 pourvus – 06 vacants soit une proposition de 5 postes à supprimer 4 ATSEM devant passer en outre 1^{ère} classe en 2009.

Bibliothécaire : 01 poste ouvert – 0 pourvu – 01 vacant soit une proposition de 01 poste à supprimer

Assistant spécialisé d'enseignement artistique : 2 postes ouverts – 0 pourvu - 2 vacants soit une proposition de 2 postes à supprimer

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2009 de la commune.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.